

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020



Compte rendu affiché le **18 DEC. 2020**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 9 décembre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_126

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

INSTALLATION D'UN
MOBILTEST COVID À
L'INFIRMERIE
PROTESTANTE -
EXONÉRATION DE DROIT
DE VOIRIE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), M. GERBEAUX (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. CIAPPARA), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **18 DEC. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216500340-20201215-D2020_126-DE

Rapport de : Chantal CRESPIY

En cette période de deuxième vague du COVID-19, les services de l'Infirmierie Protestante sont une nouvelle fois mobilisés pour l'accueil des patients, mais également pour la réalisation de tests de dépistage PCR.

Dans la mesure où elle est dans l'incapacité technique de réaliser massivement les tests et prélèvements au sein même de son établissement, l'Infirmierie Protestante a sollicité l'autorisation de la Ville pour l'implantation d'un laboratoire mobile - MOBILTEST COVID- sur domaine public, au droit du bâtiment principal, destiné à l'accueil des patients externes à la clinique, présentant les caractéristiques suivantes :

- personnes disposant d'un rendez-vous,
- personnes disposant d'une prescription médicale,
- personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé,
- professionnels de santé et professionnels assimilés.

Dans ce contexte et dans la mesure où ce laboratoire mobile contribue à l'amélioration du service de santé rendu aux Caluirards, il est proposé une exonération de la redevance d'occupation du domaine public. Le montant est estimé à 62 € par mois.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public concernant l'installation d'un mobiltest " Covid " à l'Infirmierie Protestante pour toute la période nécessaire à la pratique des tests PCR ;
- DE DIRE que cette renonciation à recettes sera affectée au budget des exercices concernés sur le compte fonction 01, nature 70323b redevance d'occupation du domaine public.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

18 DEC. 2020

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.